

**Interreg**



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Kofinanziert von  
der Europäischen Union

Grande Région | Großregion

# Logique d'intervention et indicateurs

---

Programme  
Interreg Grande Région 2021-2027

Version n°1 du 30/03/2023



## Priorité 3 : Une Grande Région plus proche de ses citoyens, promouvant un développement intégré et durable dans les zones locales transfrontalières

### INDICATEURS DE REALISATION

**Intitulé de l'indicateur** Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré

**Numéro de l'indicateur** RCO74<sup>7</sup>

**Identifiant JEMS par objectif spécifique** OSP 8 : GRCO-8742

**Description et précisions** L'indicateur mesure la population résidente comprise dans la stratégie intégrée, dans le cadre de laquelle les projets sont soutenus.

**Unité de mesure** Nombre d'individus

**Exemples** La population couverte par des projets dans les zones fonctionnelles retenues est calculée sur les 9 stratégies qui sont susceptibles de bénéficier d'un soutien. La valeur intermédiaire est basée sur les 3 zones fonctionnelles citées dans le Programme de coopération.

**Objectifs spécifiques et mesures concernés** OSP8-M2

**Valeurs intermédiaires (2024)** 650 000

**Valeurs cibles (2029)** 1 400 000

<sup>7</sup> Cet indicateur de réalisation n'est lié à aucun indicateur de résultat dans JEMS. Vous devez également sélectionner un autre indicateur de réalisation pour faire le lien avec l'indicateur de résultat.

**Intitulé de l'indicateur** Stratégies et plans d'action élaborés conjointement

**Numéro de l'indicateur** RCO83

**Identifiant JEMS par objectif spécifique** OSP 8 : GRCO-8742

**Description et précisions** L'indicateur compte le nombre de stratégies ou de plans d'action communs développés par les projets soutenus :

- une **stratégie** développée conjointement vise à établir une manière ciblée d'atteindre un processus axé sur les objectifs dans un domaine spécifique ;
- un **plan d'action** traduit une stratégie existante élaborée conjointement en actions.

**Unité de mesure** Nombre de stratégies ou de plans d'action

**Exemples** Stratégies et plans d'action développés dans les domaines suivants :

- réalisation de diagnostics ciblant les zones fonctionnelles transfrontalières, leurs opportunités et défis de développement, et enjeux sectoriels ;
- organisation de dialogues et démarches participatives avec les parties prenantes d'une ou plusieurs zones fonctionnelles transfrontalières.

**Objectifs spécifiques et mesures concernés** OSP8-M1

**Valeurs intermédiaires (2024)** 0

**Valeurs cibles (2029)** 5

**Intitulé de l'indicateur** Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets

**Numéro de l'indicateur** RCO84<sup>8</sup>

**Identifiant JEMS par objectif spécifique** OSP 8 : GRCO-8842

**Description et précisions** La portée d'une action pilote développée conjointement pourrait être de tester des procédures, de nouveaux instruments, outils, expérimentation ou transfert de pratiques.  
Pour être comptabilisée dans cet indicateur, l'action pilote doit non seulement être **développée**, mais également **mise en œuvre** au sein du projet. Sa mise en œuvre devrait être finalisée d'ici la fin du projet.

**Unité de mesure** Nombre d'actions pilotes

**Exemples** Actions pilotes mises en œuvre par les structures de coopération pour le développement intégré des zones fonctionnelles.

**Objectifs spécifiques et mesures concernés** OSP8-M2

**Valeurs intermédiaires (2024)** 6

**Valeurs cibles (2029)** 16

---

<sup>8</sup> Cet indicateur de réalisation n'est lié à aucun indicateur de résultat dans JEMS. Vous devez également sélectionner un autre indicateur de réalisation pour faire le lien avec l'indicateur de résultat.

**Intitulé de l'indicateur** Organisations qui coopèrent par-delà les frontières

**Numéro de l'indicateur** RCO87<sup>9</sup>

**Identifiant JEMS par objectif spécifique** GRCO-8871 et GRCO-8873

**Description et précisions** L'indicateur compte les organisations officiellement impliquées dans le projet. Les organisations sont des entités juridiques impliquées dans la mise en œuvre du projet, et la coopération devrait être basée sur un **accord structuré** entre les participants au projet (décision d'attribution FEDER et ses annexes). Tous les partenaires du projet (chef de file, financier et méthodologique) doivent être comptabilisés.

**Unité de mesure** Nombre d'organisations

**Exemples** Les organisations comptabilisées par cet indicateur sont :

- organisations impliquées dès l'élaboration des stratégies de développement intégré, notamment pour leur diagnostic ;
- organisations impliquées dans les projets de capitalisation entre les initiatives transfrontalières.

**Objectifs spécifiques et mesures concernés** OSP8-M1, M3

**Valeurs intermédiaires (2024)** 75

**Valeurs cibles (2029)** 170

<sup>9</sup> Cet indicateur de réalisation n'est lié à aucun indicateur de résultat dans JEMS. Vous devez également sélectionner un autre indicateur de réalisation pour faire le lien avec l'indicateur de résultat.

**Intitulé de l'indicateur** Solutions élaborées conjointement**Numéro de l'indicateur** RCO116**Identifiant JEMS par objectif spécifique** OSP 8 : GRCO-81162 et GRCO-81163

**Description et précisions**

L'indicateur compte les solutions développées conjointement et mises en œuvre par les projets soutenus. La portée d'une solution conjointe pourrait être d'identifier une difficulté commune et de la résoudre de manière conjointe.

Chaque projet soutenu a vocation à apporter une réponse, une solution, une piste de résolution. Celle-ci doit être clairement établie au regard d'un état des lieux au démarrage du projet et identifiée comme telle pour être comptabilisée.

**Unité de mesure** Nombre de solutions

**Exemples**

- Solutions aux actions pilotes développées par les structures de coopération pour le développement intégré des zones fonctionnelles ;
- solutions visant à renforcer la gouvernance multiniveau et la coordination intersectorielle.

**Objectifs spécifiques et mesures concernés** OSP8-M2, M3**Valeurs intermédiaires (2024)** 12**Valeurs cibles (2029)** 32

## **INDICATEURS DE RESULTAT**

**Intitulé de l'indicateur** Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations

**Numéro de l'indicateur** RCR79

**Identifiant JEMS par objectif spécifique** OSP 8 : GR CR-8791

**Description et précisions** L'indicateur compte le nombre de stratégies ou de plans d'action conjoints élaborés par le projet soutenu, et mis en œuvre par les organisations dans l'année suivant l'achèvement du projet. Au moment du reporting de cet indicateur, la mise en œuvre de la stratégie ou du plan d'action conjoint ne doit pas être achevée mais effectivement commencée. Les organisations peuvent ou non être des partenaires directs au projet soutenu.  
  
Pour plus de précisions sur le terme de stratégies et de plans d'action, se référer à l'indicateur RCO83.

**Unité de mesure** Nombre de stratégies et de plans d'action

**Exemples** Adoption des nouvelles stratégies de développement territorial intégré.

**Objectifs spécifiques et mesures concernés** OSP8-M1

**Valeurs cibles (2029)** 5

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet</b>
<b>Numéro de l'indicateur</b>	RCR84
<b>Identifiant JEMS par objectif spécifique</b>	OSP 8 : GRCR-8841
<b>Description et précisions</b>	L'indicateur compte les organisations poursuivant la coopération <b>pendant au moins un an après l'achèvement</b> d'un projet. Les organisations sont des entités juridiques impliquées dans la mise en œuvre du projet, et la coopération devrait être basée sur un <b>accord structuré</b> entre les participants au projet (décision d'attribution FEDER et ses annexes). Tous les partenaires du projet (chef de file, financier et méthodologique) doivent être comptabilisés.
<b>Unité de mesure</b>	Nombre d'organisations
<b>Exemples</b>	Organisations composant les structures portant les zones fonctionnelles.
<b>Objectifs spécifiques et mesures concernés</b>	OSP8-M1
<b>Valeurs cibles (2029)</b>	40

**Intitulé de l'indicateur** Solutions adoptées ou développées par des organisations

**Numéro de l'indicateur** RCR104

**Identifiant JEMS par objectif spécifique** OSP 8 : GRCR-81042 et GRCR-81043

**Description et précisions** L'indicateur compte le nombre de solutions, autres que les solutions juridiques ou administratives, qui sont développées par les projets soutenus et sont reprises ou étendues au cours de la mise en œuvre du projet, ou dans l'année suivant l'achèvement du projet.

L'organisation adoptant les solutions développées par le projet peut ou non, être un partenaire au projet. L'adoption / la mise à l'échelle doit être documentée par les organisations adoptantes dans, par exemple, des stratégies, des plans d'action, etc.

**Unité de mesure** Nombre de solutions

**Exemples** Adoption des solutions présentées dans le cadre de l'indicateur RCO116.

**Objectifs spécifiques et mesures concernés** OSP8-M2, M3

**Valeurs cibles (2029)** 32

### Priorité 3 – Une Grande Région plus proche des citoyens - Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
3	8 (1)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	0	5
3	8 (1)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	50	100
3	8 (2)	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets	Nombre	6	16
3	8 (2)	RCO74	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Nombre	650 000	1 400 000
3	8 (2)	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nombre	6	16
3	8 (3)	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nombre	6	16
3	8 (3)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	25	70

### Priorité 3 – Une Grande Région plus proche des citoyens - Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source des données	Remarques
3	8 (1)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		5		
3	8 (1)	RCR84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet	Nombre	0		40		
3	8(2)	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	Nombre	0		16		
3	8(3)	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	Nombre	0		16		